

JEAN RACINE

DEUXIÈME CENTENAIRE

 N vient de célébrer dans l'église de Saint-Etienne-du-Mont, à Paris, le deuxième centenaire de la mort de Racine. On remarquait dans l'assistance une députation de l'Académie française, composée de MM. Hanotaux, Gaston Boissier, Sully-Prud'homme, José-Maria de Heredia, Albert Vandal, François Coppée, Jules Lemaitre, Henry Houssaye, Brunetière, de Broglie, Thureau-Dangin.

Le discours a été prononcé par Mgr Touchet.

Le brillant orateur s'est excusé d'abord de prendre la parole pour remplacer le vénérable cardinal d'Autun que « tout le pays lettré désirait » et qui est contraint, après une inquiétante maladie, de ménager ses forces. Il a établi ensuite que malgré sa vénération pour plusieurs grands personnages de Port-Royal, Racine ne saurait être considéré comme un janséniste doctrinaire et que, par conséquent, rien ne s'oppose à ce que la chaire chrétienne fasse la commémoration de ce grand poète national.

Après un brillant parallèle de Corneille et de Racine, l'orateur a rappelé les magnificences de la première représentation d'*Esther* et fait ressortir le caractère profondément chrétien des principales pièces de Racine.

Puis il a parlé, avec une vibrante éloquence de la mort si édifiante du grand poète et il conclut :

« Si vous vivez comme lui, messieurs, la postérité gardera votre nom ; si vous mourez comme lui, le Christ cueillera votre âme.

« Aucun souhait qui vaille mieux que celui-là, puisque, réalisé, il vous assurerait, outre les gloires passagères du temps, les intimes bonheurs de l'éternité. »

On sait que Racine avait choisi Port-Royal pour le lieu de sa sépulture. Il y fut inhumé en effet. Mais quand, en 1711, Louis XIV ordonna la démolition de la célèbre abbaye et l'exhumation des corps qui y avaient reçu la sépulture, la veuve de Racine, Catherine de Romanet, fit transporter à Saint-Etienne-du-Mont les restes de son mari. La translation se fit le 2 décembre 1711. Racine fut déposé